

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2012031865

Dossier numéro : 2012-11-29/10

Titre

29 NOVEMBRE 2012. - Règlement n° 12-04 portant l'agrément et la subvention des associations socioculturelles, ratifié par l'arrêté du Collège n° 20122013-0165

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 08-03-2016 inclus.

Source : COMMISSION COMMUNAUTAIRE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 10-01-2013 page : 908

Entrée en vigueur : 01-01-2013

Table des matières

Texte

[Abrogé] <REGL 2016-02-25/11, art. 7,§2, 002; En vigueur : 18-03-2016>